l'on sait, la démission de son ministre. L'on ajoute même que la pensée de réagir nettement contre la nomination de M. Gent, n'aurait pas été étrangère à celle de son remplacement par un capitaine de vaisseau; en d'autres termes, M. Jules Grévy aurait voulu faire indirectement réparation au corps de la marine. Quoi qu'il en soit, dans la circonstance, le Président de la République aura bien mérité une fois de plus de tous les honnêtes gens.

Quant à M. Gent, il restera député, puisqu'il a été assez avisé pour ne pas s'être démis de son mandat, et il doit d'autant plus s'en féliciter que très-probablement sa réélection n'aurait pas eu lieu sans difficulté.

J'ignore ce que le *Pays* va dire de l'événement ; en tout cas, il fera bien de se tenir sur une prudente réserve dans son attitude générale et son langage, s'il ne veut pas faire les frais de la revanche des opportunistes.

La défense de M. Duquesnel est particulièrement entreprise par la jeune littérature qui a toujours trouvé près de lui bon accueil et encouragement ; les artistes dont il était le directeur, le regrettent aussi vivement, et il leur semble douteux qu'ils puissent rencontrer dans son successeur la même aménité, la même expérience, quand bien même son successeur devrait être comme on l'assure, M. Paul Meurice, du *Rappel*, un fidèle de M. Victor Hugo. Après cela, inutile d'ajouter que c'est à ces dernières influences que l'on attribue la résolution du ministre de l'instruction publique.

La circonstance que M. Léris serait allié de M. Gambetta est l'occasion de réflexions que l'on épargnerait à tout nouveau receveur-percepteur nommé dans le 10e arrondissement de Paris, surtout si le percepteur comptait, comme M. Léris, 25 années de services. Du reste, c'est uniquement pour faire le procès à l'influence népotique du président de la Chambre, que les critiques s'exercent, et encore elles n'auraient pas de raison d'être si, comme l'affirment les personnes en position d'être les mieux renseignées, ce serait à l'initiative seule du ministre des finances que serait due cette nomination.

La *République Française* en est à sa troisième consultation administrative au sujet de l'affaire du maréchal Canrobert. Croyez donc après cela à l'infaillibilité scientifique de l'opportunisme, puisque son principal organe est obligé de se contredire à plusieurs reprises en moins de quinze jours. Le président de la commission de classement des officiers, dit-elle aujourd'hui, est nommé uniquement pour la session qui commence en janvier de chaque année, pour prendre fin au mois de février suivant, d'où il suit que le maréchal Canrobert, qui était à la tête de la commission de classement lors de sa dernière réunion au commencement de 1879, ne l'est plus à l'heure actuelle. Il n'y a donc pas lieu de la remplacer. Seulement le ministre de la guerre a promis de ne pas le renommer en janvier prochain.

Très-bien ! répond-on, si c'est le ministre de la guerre qui nomme le président de la commission, mais s'il est élu par ses collègues, ainsi qu'on l'assure généralement dans les cercles militaires, il restera établi que le gouvernement est dépourvu de sanction pour donner satisfaction aux revendications de l'opportunisme à l'endroit du nouveau sénateur de la Charente.

L'intention d'interpeller M. le ministre des affaires étrangères prêtée à M. Clémenceau, n'est pas du goût du *Mot d'Ordre*, dont elle semble déranger les projets, en ce sens que ce journal avait compté sur le député du 20e arrondissement pour interpeller non pas le gouvernement afin de faire son jeu au sujet de notre politique extérieure, mais MM. Lepère, Léon Say et Leroyer (je cite textuellement), « sur la politique intérieure et générale : fonctionnaires hostiles, nominations scandaleuses, intimidations aux républicains et latitude laissée aux conspirateurs monarchistes et cléricaux, etc., etc.; sur les manœuvres financières qui ont amené des désastres que rien, si ce n'est une spéculation effrénée et des agiotages scandaleux, ne peuvent expliquer ;

« Sur l'attitude menaçante prise par le ministère vis-à-vis de citoyens paisibles ; les interdictions de pleurer les morts ; les appels aux poursuites du parquet contre des gens coupables seulement d'aimer la République et de le dire bien haut ;

» Sur les agissements du sieur Andrieux; sur les actes arbitraires qu'il commet journellement ; sur son incapacité; sur l'impunité que trouvent de grands criminels, comme Walder et cinq ou six autres, malgré les énormes ressources dont dispose la préfecture de police ; sur l'emploi de ces ressources et sur les instructions données aux agents dans leurs rapports avec les républicains ;

» Enfin, sur la liberté de la presse, à propos des récents procès faits à des journaux républicains, et notamment à l'occasion de l'application faite à la *Marseillaise* de la peine maçonienne de la suspension, en vertu d'un des odieux décrets de l'Empire, abrogés en réalité, puisqu'il ne leur a manqué que la sanction du Sénat, non pas refusée, mais ajournée. »

Le *Mot d'Ordre* appréhende qu'à l'exemple de M. Floquet et de quelques autres coryphées de l'extrême-gauche passés à l'opportunisme, M. Clémenceau ne soit résolu à se tenir éloigné, pour le moment, des débats où il faut prendre position, imitant en cela ce journaliste prudent qui, un jour de révolution, rédigeait paisiblement un premier « Paris sur la question des sucres. »

Il adjure donc le député de Montmartre de prendre à deux mains sa résolution et de se dévouer à l'effet d'amener le ministère sur le terrain des fautes et des réformes intérieures. Dans le cas contraire, il lui prédit que, lorsqu'il viendra rendre compte de son mandat à ses électeurs au Cirque Fernando, la réunion sera une seconde édition de celle du Cirque Meyers de dimanche dernier.

Malheureusement pour le *Mot d'Ordre*, il ne sera pas plus écouté que ne l'a été la *Marseillaise*, lorsqu'elle conviait tous les députés de Paris à se rendre au devant des amnistiés à leur retour à Paris. M. Louis Blanc lui aussi ne se dévouera pas, puisqu'il est convenu lui-même de laisser enterrer la question de l'amnistie plénière, à laquelle il ne se prêtera, à la *rentrée*, que pour la forme.

Tous les journaux du soir parlent de la révocation de M. Gent. Les feuilles conservatrices qui mettent la question de morale et d'honnêteté au-dessus de l'intérêt des partis, approuvent. Quant aux organes des gauches, ils sont unanimes dans leur réprobation. Voici ce que dit le *National*, le plus modéré et le moins anti-ministériel de la bande : « Il est trop clair maintenant, conclut-il, que la nomination de M. Gent a été une faute. La leçon est dure pour tout le monde, et l'on ne peut que le regretter; mais il faut bien reconnaître qu'elle n'est point imméritée, puisque rien n'était plus facile que de l'éviter. »

Jugez d'après cette impression d'une feuille quasi ministérielle, de la vivacité des critiques exprimées par les écrivains radicaux qui se piquent d'indépendance.

Les suites financières de la déconfiture de M. Philippart, menacent de prendre des proportions nouvelles. En exécution d'une ordonnance rendue par M. Bresselles, juge d'instruction, M. Macé, commissaire de police chef du service de la sûreté; M. Allais, commissaire de police du quartier du Palais Royal, ont procédé ce matin à des perquisitions chez divers employés de la Banque Européenne. D'après l'*Estafette*, « les magistrats se sont notamment rendus à Bois-Colombes, au domicile de MM. Alorge, chef des titres, et Ramos, secrétaire général. On a saisi des papiers et des valeurs. Une perquisition a eu lieu ensuite dans les bureaux de la Banque européenne. Enfin, le secrétaire général et le chef des titres ont dû suivre MM. Macé et Allais à la préfecture de police. Ils ont subi ensuite un interrogatoire dans le cabinet de M. le juge d'instruction Bresselles. »

Si l'on en croit le *Constitutionnel*, M. Clémenceau aurait refusé la direction d'un journal anti-opportuniste dont de riches capitalistes devaient faire les fonds, mais qu'il ne renoncerait pas à l'idée de créer une feuille radicale à l'aide de souscriptions impersonnelles, ce qui lui assurerait une plus grande liberté d'action. Ce journal, s'il était créé, se donnerait pour principale mission de sommer M. Gambetta de prendre la responsabilité du pouvoir en acceptant la présidence du Conseil.

Btullein Militaire

Nous lisons dans l'*Avenir militaire* :

« Différents journaux ont fait courir les bruits les plus divers au sujet de la gendarmerie, les uns ont dit que cette arme allait être attachée au ministère de l'intérieur; d'autres, qu'elle serait réorganisée à raison d'un régiment par chaque corps d'armée.

» Tous ces renseignement sont naturellement erronés. Rien n'est fait. La seule chose à laquelle les trois ministères intéressés ont songé jusqu'ici, c'est à donner à la gendarmerie une direction autonome.

» Nous croyons fermement que l'arme continuera à dépendre du ministère de la guerre, où le projet du budget pour 1881 doit prévoir UNE SEPTIÈME DIRECTION ; le titulaire désigné sera un chef de légion départementale pouvant offrir aux divers ministères et aux militaires de la gendarmerie toutes les conditions d'expériences désirables pour occuper à la satisfaction générale les fontions si délicates et si multiples qui lui incomberont. »

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 21 novembre

Présidence de M. Chs DAUDET, maire

Absents : MM. Allart, Famechon, Labbe-Coppin, Hazebrouck, Ryo, Foveau, Delétoile, Vaissier empêchés.

Le Conseil :

Donne acte à M. le Maire de la communication des résultats de l'enquête parcellaire ouverte en vue de l'établissement de la rue Charles-Quint et persiste dans la demande d'expropriation des immeubles à incorporer à la voie déclarée d'utilité publique ;

Sur le rapport des commissions de l'Octroi et des finances, vote un crédit supplémentaire de 15.000 francs à inscrire au budget de 1879 pour le service de l'ébouage pendant cette dernière année ;

Sur le rapport de la commission des finances;

Vote :

Un crédit de 600 fr. pour indemnité de logement au nouveau vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur ;

1,200 fr. pour indemnités de logement aux deux vicaires de l'église St.-Joseph;

300 fr. pour une demi bourse à l'institut des sourds muets de Lille en faveur du jeune Jean-Baptiste Vilain ;

300 fr. pour une demi-bourse dans le même établissement en faveur du jeune Edouard Marchand ;

Sur le rapport de la commission des écoles :

Déclare qu'il n'y a pas lieu de prendre en consideration la demande d'une bourse à l'institut industriel de Lille, formée en faveur du jeune Albert Mallard.

Rejette la demande d'une bourse de 1200 francs, formée par le sieur Doudelez Gustave-Narcisse pour lui permettre de se préparer aux examens de l'école militaire.

Sur le rapport présenté par les commissions des écoles et des finances;

Vote un crédit de 1467 fr. pour l'installation provisoire d'un atelier d'ajustage à l'Institut Turgot, sous la réserve que le professeur du cours sera assisté d'un praticien.

Sur le rapport de la commission de la voirie, charge l'administration de faire faire le choix d'un terrain nécessaire pour la construction d'un bureau d'octroi avec bascule publique sur la route de Lannoy.

Renvoie à l'examen des commissions ci-après :

OCTROI

La demande de renouvellement de l'abonnement collectif consenti par la ville à la corporation des brasseurs pour les droits à percevoir sur les bières.

FINANCES

Les budgets supplémentaires de 1879 et primitif de 1880 dressés par l'administration du Mont-de-Piété.

La demande d'un crédit supplémentaire de 1050 fr. pour travaux de mise en bon état du Boulevard central et des promenades publiques.

La lettre par laquelle M. Breyer, commissaire-central, sollicite la faveur d'être promu à la classe exceptionnelle et personnelle.

VOIRIE ET FINANCES.

La demande d'un crédit de 15,000 fr. pour le repavage du parvis de l'église NotreDame et le pavage des trottoirs entourant l'église du St-Sépulcre.

Le projet de mise en état de viabilité de la rue Ternaux.

La demande de classement et la mise en état de viabilité de la rue de France entre la rue Jacquart et le boulevard d'Halluin.

La proposition d'acquérir un terrain situé rues de Rome, de Solférino et rue de Naples pour servir d'emplacement à une école.

ECOLES.

La proposition d'acquérir un terrain aux abords du boulevard de Strasbourg pour y construire une école de garçons.

Le conseil s'ajourne à jeudi prochain pour la continuation de la session.

Le Secrétaire,
J. QUINT.

Le préfet du Nord vient de porter à la connaissance des maires, la communication suivante, qui lui a été faite par M. l'inspecteur divisionnaire du travail des enfants :

« M. l'inspecteur divisionnaire du travail » des enfants dans les manufactures, prévient MM. les industriels que la tolérance » accordée jusqu'ici aux enfants de 12 à 13 » ans, doit prendre fin *au 31 décembre 1879*, » et que les prescriptions de la loi du 19 » mai 1874, relatives au certificat d'instruction, recevront une exacte application, à » *partir du 1er janvier 1880*. »

On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse :

« Mgr de Lydda a été reçu par Notre Saint-Père le Pape, le dimanche 16, dans la soirée et a remis à Sa Sainteté, avec les dons du diocèse de Cambrai, une lettre de son Eminence.

» Notre Saint-Père venait de terminer une retraite de quinze jours pendant laquelle il avait voulu être seul, avec Dieu seul. Dès qu'il vit Mgr de Lydda entrer dans ses appartements il demanda avec le plus vif intérêt des nouvelles de la santé de notre vénérable Archevêque et témoigna sa joie en apprenant combien cette santé, si précieuse à notre diocèse et à l'Eglise, se maintenait vigoureuse en un âge si avancé.

» Léon XIII fut profondément touché de l'importance de la somme que Mgr de Lydda remit entre ses mains au nom du diocèse. « Que c'est admirable ! disait-il. Fonder une Université qui demande des sommes considérables, faire face à tant d'œuvres de charité et de zèle et offrir encore un si riche denier au Père commun des fidèles! » Léon XIII fit entendre qu'il comprenait bien quels sacrifices s'imposaient tant de généreux chrétiens, pour l'aider à remplir son ministère de pasteur universel des âmes, et il exprima l'assurance que ces sacrifices seraient bénis de Dieu et attireraient sur ceux qui les accomplissent des grâces toutes particulières. »

La *Vraie France* affirme que « Mgr Fava, évêque de Grenoble, a reçu, le jour de son arrivée à Lille, une lettre ministérielle, qui, en exécution de la dernière circulaire de M. Lepère, demande compte à Sa Grandeur de son déplacement sans autorisation. »

M. Lepère n'avait été que ridicule jusqu'à présent ; il devient grotesque.

Nous lisons dans le *Pays* :

« On parle d'une altercation violente entre M. Tirard et M. Méline, à propos d'un toast porté par ce dernier dans un banquet qui a eu lieu à Lille.

» M. Méline, dans cette allocution, avait proclamé la nécessité de droits compensateurs, blâmé l'action hostile du gouvernement, et déclaré que la commission des douanes devait sauvegarder les intérêts du travail national, en réagissant contre les théories économiques et commerciales qui ont prévalu en 1860.

» M. Tirard s'est plaint de ce langage, tenu par un ami du gouvernement. Il n'a plus qu'à se réserver le droit de nommer les membres des commissions parlementaires comme ceux des comités consultatifs. »

Par décret du président de la République, en date du 19 novembre, M. François Delécaille, conseiller municipal, est nommé adjoint au maire de Lille, en remplacement de M. Werquin, démissionnaire.

M. Cheri Dumez, le nouvel élu du canton Sud-Est de Lille, adresse aux journaux la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

On me communique à l'instant la lettre que M. Werquin vous a fait tenir pour protester contre les termes de la circulaire que j'ai adressée aux électeurs du canton Sud-Est.

Laissez-moi, je vous prie, prendre la liberté d'y répondre :

M. Werquin dit qu'il n'a pas à désavouer les moyens dont il s'est servi pour me combattre : J'ai entre les mains plusieurs exemplaires de deux circulaires, l'une autographiée, l'autre manuscrite, toutes deux sans date, mais qui furent distribuées la veille de l'élection. La première informe nos concitoyens que vis-à-vis des hautes capacités qui ont nom Werquin et Moriage, il ne saurait être plus longtemps question de mon infime personnalité et que je me hâte de retirer ma candidature ; la seconde prévient charitablement les électeurs que je les trompe, que je ne suis pas un ouvrier, mais un riche propriétaire, etc.

Je veux croire M. Werquin étranger à la confection de ces deux épîtres, — mais il est bien singulier que la seconde soit la reproduction exacte du langage tenu par lui à la réunion de la salle Monrisse.

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas avoir été exagéré en qualifiant de *manœuvres* de pareils procédés.

M. Werquin demande si c'est lui que j'ai désigné par l'épithète de *transfuge de la République*. Sans une suppression de deux mots qui a enlevé à ma phrase toute sa signification, M. Werquin n'eût pu s'y tromper. J'ai voulu désigner l'organe dont il a accepté le compromettant appui, le décoré de l'ordre moral, l'orléaniste honteux qui, sous le couvert d'un faux républicanisme, chante la grandeur de l'Empire et les bienfaits de la monarchie constitutionnelle, en un mot, l'*Echo du Nord*.

En terminant, je tiens à rassurer M. Werquin. Je sais quelle est ma mission au Conseil général, elle n'est point celle qu'il fait supposer : ce sont les politiciens de son école qui en accaparant le pouvoir, en repoussant les prolétaires de toutes les fonctions électives, en établissant les *classes dirigeantes* et *les classes dirigées*, ont *provoqué les haines et fomenté les divisions*.

Mais les ouvriers n'ont point de colère à assouvir ; ils marchent à la conquête pacifique de leurs droits depuis trop longtemps méconnus, et quoi que dise M. Werquin, quoi que fassent ses amis, les travailleurs auront bientôt leur victoire.

Agréez, monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

CHÉRI DUMEZ,
Conseiller général du canton S.-E.

Lille, le 21 novembre 1879.

On écrit de Roncourt :

« Mardi dernier a eu lieu l'installation de M. l'abbé Ducoulombier, nommé curé de cette paroisse.

» Le nouveau pasteur, accompagné par M. le doyen de Notre-Dame et par M. le chanoine Leblanc, principal du collège de Tourcoing, a été complimenté, dans les meilleurs termes, à l'entrée du village, par M. de Mégille, maire de la commune, suivi du conseil municipal et de toute la population.

» On n'avait rien négligé pour recevoir avec pompe le prêtre distingué qui laisse de si vifs regrets au collège et dans la ville de Tourcoing.

» Une brillante cavalcade, les arcs de triomphe, les guirlandes de verdure, les bannières, les dernières fleurs de l'automne offertes par les enfants, tout exprimait le souhait d'un peuple chrétien : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*.

» Ce souhait, M. le doyen de Notre-Dame l'a répété du haut de la chaire, en rappelant à l'assistance émue que le prêtre, le curé est l'envoyé, le représentant de Dieu, le véritable ami du peuple, quoi qu'en dise l'impiété. Puis, après avoir été mis en possession de son église selon le cérémonial romain, M. Ducoulombier a révélé son cœur de pasteur à ses chers paroissiens ; il a parlé comme un père qui aime la famille confiée à ses soins par la Providence et qui veut se dévouer au bonheur de ses enfants.

» C'était vraiment une belle fête de famille qui fait honneur au prêtre qui en était l'objet et à la population chrétienne qui l'a préparée. »

A l'occasion de la Sainte-Cécile, la société chorale de Notre-Dame exécutera demain dimanche 23, la Messe solennelle du Sacré-Cœur, de Charles Gounod, à 9 heures 1/2.

Hier, la *Fanfare Delattre* conduisait à sa dernière demeure, un de ses membres mort à la fleur de l'âge et qui a laissé parmi toutes les sociétés de la ville et des environs les meilleurs souvenirs par l'empressement avec lequel il mettait à leur disposition son talent musical.

A l'issue de la cérémonie, M. J. Morel a prononcé un discours dont on nous demande la reproduction :

Messieurs,

Permettez qu'en votre nom, au nom de tous ceux qui sont ici présents pour rendre un dernier témoignage d'affection à un ami regretté, j'adresse quelques paroles d'adieu à celui qui fut pour nous le camarade le plus sincère et le plus dévoué et dont nous avons aujourd'hui à déplorer la perte irréparable. Je croirais faillir à mon devoir si je n'essayais d'exprimer les sentiments d'affection et de reconnaissance qui lui sont dus et les vifs regrets que nous causés sa mort aussi prématurée.

Une voix plus éloquente que la mienne suffirait à peine pour remplir la pénible tâche qui m'incombe en cette douloureuse circonstance, car la jeunesse de Jules Deltour n'a été qu'un tissu d'actes de dévouement dont je me sens incapable de faire le digne éloge.

Dès sa plus tendre jeunesse l'aspiration de sa belle âme vers ce qui est grand et noble lui inspira le goût de la musique, à l'étude de laquelle il se livra avec une ardeur étonnante. Le succès couronna grandement ses efforts incessants et dès lors sa ligne de conduite fut toute tracée : Mettre en désintéressé, à la disposition de tous les amis, le talent qu'il avait acquis par de longues années de travail, tel fut son désir : C'est ainsi qu'on le vit simultanément membre de la *Grande Harmonie* et de la *Concordia* entrer ensuite dans la *Fanfare Delattre* et prêter toujours avec bienveillance son gracieux et utile concours à toutes les sociétés des environs. Ai-je besoin maintenant de vous dire quel estime il s'est acquis au milieu de toutes ces sociétés ? Cette multitude nombreuse qui s'est fait un devoir de lui accorder aujourd'hui un dernier et éclatant hommage de nos affections dit assez haut que partout il a su faire apprécier son heureux caractère et s'attirer par ses éminentes qualités l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'entouraient.

Tous nous pouvons approcher de cette tombe chérie, car tous, nous avons un devoir à remplir envers celui qui est mort victime de son amour pour l'art que nous cultivons.

Mais nous surtout qu'il a honorés de sa franche amitié, nous qui pouvons le saluer du nom de confrère, nous qui avons vu de près son dévouement, approchons de sa tombe et versons sur elle des larmes de gratitude, d'amour et de regret, hommage incomparablement trop faible en raison du mérite de l'ami que nous avons perdu.

Nous allons nous séparer, cher camarade ; ton corps à la terre va être rendu ; mais ta mémoire restera éternellement parmi nous.

Adieu, cher Jules ; au nom de tous ceux qui sont ici présents, adieu et merci.

Deux vols d'une grande importance ont été commis, hier, dans deux établissements industriels de Tourcoing.

On nous prie d'en passer pour aujourd'hui les incidents sous silence.

Un des voleurs a été arrêté.

Il y a quelques jours, nous avons, en racontant l'arrestation de la bande Deladdere, parlé du cabaret Vercamer et des hôtes que la maîtresse de la maison heberge habituellement.

Certaines personnes se seraient, paraît-il, méprises sur le sens de notre récit. En traçant un portrait aussi fidèle que possible des mœurs des habitués du cabaret, nous n'avons, en aucune façon, songé à porter atteinte à l'honorabilité de Mme Vercamer et de ses enfants, qui tous jouissent, à juste titre, de l'estime de tous ceux qui les connaissent.

La *Grande-Fanfare* offrira demain, à ses membres honoraires, un Concert, qui sera donné dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, à 7 heures du soir. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

1° Grande Ouverture, la Grande-Fanfare, V. Boot. — 2° Le *Rossignol n'a pas encore chanté*, M. Baudouin, Lucien Collin. — 3° Fantaisie sur la *Muette*, M. Edmond Toulet, Arban. — 4° *Galathée*, M. H. Dessat, V. Massé. — 5° Le *Barbier de Séville*, Mlle Novelli, Lecarpentier. — 6° Fantaisie sur des motifs de la *Favorite*, M. Bonneel, E. Walkiers. — 7° Scène comique dite par M. H. Gevaert fils.

DEUXIÈME PARTIE

1° Fantaisie originale, la Grande-Fanfare, Van Pereq. — 2° Le *Barbier de Séville*, air, M. H. Dussat, Rossini. — 3° *Carnaval napolitain*, M. Bonneel, J. Remusat. — 4° Le *Chalet*, rondo, Mlle Novelli, Henri Hertz. — 5° Marcelle, H. Baudouin, G. Rupès. — 6° Fantaisie brillante, Edmond Toulet, Arban. — 7° Scène comique, dite par M. Gevaert fils.

Un grand concert vocal et instrumental sera donné demain, au *Petit-Château*, par la société chorale l'*Avenir* et la *Fanfare* des Carabiniers, avec le concours de M. Pierre Gillis, clarinettiste, ex-professeur au Conservatoire de St-Nicolas, et de M. Charles Decottignies, chansonnier lillois.

Il commencera à 6 h.

PROGRAMME :

Première partie. — 1. Allégro militaire, par la *Fanfare* des Carabiniers, X... — 2. *Tu mens*, romance par M. Hippolyte Degryse, Etienne Arnaud. — 3. 5e air varié pour clarinette, exécuté par M. Gillis, Beer. — 4. *Quand je suis avec toi*, romance par M. Louis Noulez, Ad. S'Guerre. — 5. Valse des Songes, chœur, Laurent de Rillé. — 6. Chansonnettes, par M. Ch. Decottignies, X...

Deuxième partie. — Fantaisie sur *Elisir d'Amore*, par la Fanfare, Donizetti. — 2. Romance, par M. Baptiste Vanmeulebrouck-e, X... — 3. 4e air varié pour clarinette, exécuté par M. Pierre Gillis, S. Bender. — 4. Chansonnette par M. Ch. Decottignies, X... — 5. Les Bergers, chœur, Laurent de Rillé. — 7. Patrie, chœur avec accompagnement de la Fanfare, X...

Le concert sera terminé par une opérette-bouffe en un acte, jouée par plusieurs membres du cercle.

Le piano sera tenu par M. Louis Beakandt.

Les chœurs et la Fanfare seront dirigés par M. Guillaume Mager.

NOTA. — L'entrée est interdite aux personnes de la ville non sociétaires. Les étrangers y seront admis présentés par un membre de la société et moyennant une entrée de deux francs.

Une messe de Sainte-Cécile, sera dite à l'intention du cercle harmonique des *Amis-Réunis*, après-demain lundi, à 11 heures du matin, dans l'église Notre-Dame, de Tourcoing, comme nous l'avons déjà annoncé.

Trois des plus beaux morceaux et des plus connus du répertoire des *Amis-Réunis* y seront exécutés : *Ouverture d'Oberon*, *Weber* ; *Les Cloches du Monastère*, *Lefebvre-Willy* ; *Grande Mosaïque sur Guillaume Tell* (Rossini), *arrangée par M. Louis Montagne*.

M. Michel-Joseph Broux, curé de Villers-Guislain, est décédé le 14 novembre, dans sa 79e année.

On a arrêté, mercredi à la gare de Tourcoing, au train de 11 heures 30, venant de Mouscron, un menuisier nommé Talant, né à Paris et âgé de 34 ans.

Cet individu était en rupture de ban. A la suite de plusieurs condamnations, il avait été envoyé à Amiens, en surveillance obligée. Il a quitté cette ville lundi, pour se rendre à Courtrai.

Signalé immédiatement, il a été saisi à sa rentrée.

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 45 condamnations comprenant 152 francs d'amende et 27 jours de prison, pour les contraventions suivantes :

Port de pain à domicile, sans poids ni balances	4
Jet d'immondices sur les passants	2
Travaux exécutés sans autorisation	3
Construction d'une palissade, n'ayant pas la hauteur réglementaire	1
Défaut d'inscription de logeurs	2
Pacage de poules en lieu prohibé	2
Embarras de la voie publique et défaut d'éclairage	4
Défaut de balayage	1
Avoir déchargé une arme à feu sur la voie publique	1
Passage sur un terrain ensemencé	1
Abandon de voiture	1
Voiture non éclairée la nuit	2
Infraction à la police des cabarets	3
Ivresse publique et manifeste	4
Tapage injurieux et violences légères	13
Dommages causés à la propriété d'autrui	1

Vendredi, vers midi, la nommée Léocadie Huard, femme Rousseau, demeurant rue du Commerce, 10, à Fives, était occupée à faire sa lessive entourée de ses quatre enfants dont l'un, âgé de 5 mois était dans son berceau et les trois autres, âgés respectivement de 7, de 6 et de 2 ans, jouaient autour d'elle.

Au moment où elle enlevait une chaudière d'eau bouillante, qui se trouvait sur le feu, elle vit son jeune enfant sur le point de tomber et, posant sa chaudière à terre, elle courut à lui pour le retenir.

Les autres enfants la suivirent en courant et le plus jeune, âgé de 2 ans, alla culbuter dans l'eau bouillante qui le brûla si grièvement au bas ventre que, quelques heures plus tard, le malheureux enfant succombait en proie à d'atroces souffrances.

On ne saurait dépeindre le désespoir de la pauvre mère.

Les expulsés dont les nom suivent, ont été remis, ce matin, aux autorités belges : Pierre Derudder, 30 ans, cordonnier, né à Bruges. — Pauline Defooz, née à Verviers. — Manuel Crespo Garcia, 37 ans, journalier, né à Castilla (Espagne). — Paulin-Joseph Muel, 22 ans, né à Willancourt. — Agnès Schulders, femme Rutten, 49 ans, née à Oberlanstein (Belgique.) — Seubert Wilhelm, 32 ans, pharmacien, né à Zelle Grand Duché de Bade. — Ferdinand Vancampenhout, 26 ans, serrurier, né à Bruxelles. Barthélemy Barbiaux, 29 ans, né à Amelouis, (Belgique) ; Deherre Ambroise, 23 ans, né à Jemmappes ; Laebens Victor Léonard, né à Courtrai ; Monesse Philibert, né à Boussu.

Deuxième conseil de guerre de Lille. — Les nommés Colard, Deregnaucourt, Charrier et Carpentier, soldats au premier escadron du train des équipages, prévenus de bris de clôture.

Colard et Derégnaucourt, trois mois de prison, 50 francs d'amende.

Charrier, six mois de prison 50 fr. d'amende.

Carpentier, acquitté.

Le nommé Cardot, soldat à la 1re compagnie du train d'artillerie, prévenu de désertion à l'étranger, avec emport d'effets, trois ans de travaux publics.

Dans son audience de jeudi, le tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Trois mois de prison à H. Desprez, et un mois à L. Broutel, qui s'étaient fait servir un copieux repas chez M. Dovillier, rue des Prêtres, sans posséder le moindre argent pour solder la note.

Une bande de petits voleurs, de 10 à 14 ans, dévalisait les boutiques de Roubaix. Ils ont surtout opéré contre la baraque d'une marchande installée sur la place.

Le plus coupable, H. Delédère, sera détenu dans une maison de correction jusqu'à 20 ans ; Alf Billoir et Emile Delagrange, chacun trois mois ; Em. Gossart, L. Vanack et J. Quartie, chacun un mois.

— DOUAI. — La Société de l'industrie minérale du Nord a tenu sa réunion annuelle à l'école des maîtres mineurs à Douai sous la présidence de M. E. Vuillemin, ingénieur gérant de la compagnie des mines d'Aniche. La séance a été consacrée à l'examen de diverses communications, parmi lesquelles nous devons signaler les suivantes :

Sur un nouveau monde de boisage des galeries de mines, par M. Dabiron, ingénieur des mines de Lens;

Sur comparatif de la dynamite et de la poudre comprimée dans les mines, par M. Michaud, ingénieur des mines de Lens ;

Sur le tunnel de la Manche, par M. Breton, ingénieur de ce gigantesque travail. M. Breton a fait l'historique de cette œuvre et exposé les dispositions prises pour le percement, sur la côte française du puits actuel qui doit servir de point de départ à la galerie sous-marine et à l'orifice duquel on installe en ce moment une machine d'exhaure de grande puissance.

Sur le nouveau canal du Nord et du Pas-de-Calais à Paris, par M. Georges Vuillemin, ingénieur; étude des plus intéressantes sur les divers tracés proposés pour l'exécution de cette importante voie, si impatiemment attendue.

La société a procédé ensuite au renouvellement de son bureau, qui a été réélu.

— La date de la conférence de M. Legouvé, annoncée pour le dimanche 23, n'avait rien d'officiel. M. Legouvé, retenu à Paris par des occupations importantes, par les soins qu'il donne notamment aux répétitions d'une de ses pièces au Théâtre Français, vient d'écrire à M. le maire pour l'informer que la conférence est ajournée.

LE CRIME DE LENS. — Hier matin ont eu lieu les funérailles de la victime.

Une nombreuse population, encore sous l'impression de l'effroi, que lui a inspiré un crime si horrible, l'accompagnait à sa dernière demeure.

Les deux fils, versant d'abondantes larmes, marchaient les premiers et conduisaient le deuil.

Les autorités venaient derrière, suivies de presque tous les habitants.

A l'heure où nous écrivons, l'assassin n'est pas encore arrêté.

LAMBERSART. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Lambersart a voté l'établissement du gaz dans cette commune.— Les travaux seront commencés prochainement.

ANNAPPES. — La femme Millecamps, s'étant absentée quelques heures avant-hier, on s'est introduit dans sa maison, et on a enlevé des bijoux d'une valeur de près de 500 francs.

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 novembre. Théodore Averbeke, rue de la Longue-Chemise, cour Carette, 2. — Charles Vancampen, rue de Naples, cour Marcq, 4. — Désiré Verhaege, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 37. — Jeanne Despières, rue de l'Alma, 164. — Jean Dujardin, rue du Curoir, 54. — Auguste Halluin, rue Archimède, cour Cliquet, 3. — Gabrielle Ingebrans, rue Pellart, 38. — Marie Desbuquois, rue Stéphenson. — Julie Dubus, rue Daubenton, 134. — Gustave Stévens, rue de la Basse-Masure, 34.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 novembre. — Jules Daugimont, 43 ans, boulanger, rue du Fontenoy, cour Flipo, 32. — Marie Roussel, 2 ans, rue de Lannoy, fort Desprez, 57. —Loosweldt, présenté sans vie, rue de Mouveaux, 65. — Adelaïde Lepoutre, 78 ans, ménagère, rue du Pile, 147. — Jacques Baert, 70 ans, Hôtel-Dieu. — Elisa Bétry, 3 mois, rue Decrême.

Convois funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 24 novembre 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph DESVIGNES, veuf de Dame Florine Bayart, décédé à Roubaix, le 24 octobre 1879, dans sa 8?e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 24 novembre 1879, à neuf heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Louis-François DELESCLUSE, décédé à Roubaix, le 8 avril 1876, à l'âge de 53 ans, et de Dame Stéphanie-Angélique DELOMMEL, son épouse, décédée à Roubaix, le 20 novembre 1878, à l'âge de 55 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 21 novembre
Ministère public : M. GRÉVIN, avocat-général

1re Affaire. — *Coups et blessures.*

Julien-Alphonse Sproot, né à Dunkerque, le 31 juillet 1858, journalier à Dunkerque, accusé d'avoir porté volontairement des coups et fait des blessures à Charles-Louis Sproot, son père légitime, est condamné à trois ans de prison.

Me Kremp est chargé de la défense.

2e Affaire. — *Incendie volontaire.*

François Henersch, âgé de 30 ans, domestique, sans résidence fixe, dit être né à Niederlarcq, (Alsace-Lorraine), en août 1849, mais ne possède aucuns papiers justifiant de son identité, qui n'a pu être constatée.

Il est accusé d'avoir volontairement mis le feu, le 16 octobre dernier, à Gravelines, à des meules de paille et de récoltes appartenant à autrui.

Me Lecarpentier assiste l'accusé, qui est condamné à huit ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

3e Affaire.

Mes Josson et Lecarpentier sont chargés de défendre Dubruyne, Coucke, Lamblin et Delattre accusés de rébellion, contre les agents de police de Lille.

Dubruyne est condamné, à huit ans de réclusion et à dix ans de surveillance ; Gustave Coucke, six ans de réclusion et dix ans de surveillance ; Pierre Coucke, à cinq ans de réclusion ; Lamblin à quatre ans de prison et Delattre à deux ans.

Belgique

— BRUXELLES. — Jeudi a eu lieu le 35e tirage pour le remboursement de l'emprunt de 1874 de la ville de Bruxelles.

Le numéro 56149, remboursable par 30,000 fr.

Le numéro 806909, remboursable par 5,000 fr.

Les numéros 91151, 167357, 460997, chacun par 1,000 fr.

Les numéros 137011, 143423, 294750, 296707, 463697, 621281, chacun par 500 fr.

Les numéros 10293, 76846, 102911, 153197 261608, 289885, 297498, 864800, 404181, 522237, 531398, 675146, chacun par 250 fr.

— ANVERS. — On lit dans le *Précurseur* d'Anvers, sous la date du 18 :

« Après plusieurs audiences consacrées à l'instruction des désordres qui ont eu lieu en mer à bord du trois-mâts anglais *Coringa*, la cour consulaire a prononcé son verdict hier, à 8 heures du soir.

» Voici son arrêt :

» Le 1er lieutenant Cutting, l'auteur du meurtre sera transporté à Londres, comme prisonnier, pour être jugé par la haute cour de l'amirauté.

» Les matelots W. Rosted, M. Kearney et J.-Q. Cannor ont été condamnés chacun à un mois de prison.

» Les deux autres, E. M. Thee et Wm Cheshire ont été acquittés.

» Cette dernière séance, qui a eu lieu au consulat anglais, comme toutes les autres, était publique: aussi une foule énorme, composée en grande partie de marins de tous grades et de diverses nationalités, se pressait dans la salle.

» Les quatre condamnés ont été reconduits à la prison cellulaire et les deux autres remis immédiatement en liberté. »

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. —Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (Journal quotidien).

FAITS DIVERS

— On écrit de Munich, 19 novembre. — « On parle beaucoup ici d'un enlèvement qui se serait fait en de singulières circonstances. Hier, en plein jour une voiture s'arrêta devant une maison de bonne apparence de la rue Cornelius, quatre messieurs bien mis sortirent de la voiture, pénétrèrent à l'aide d'une clef dans la maison et, quelque temps après, reparurent portant une forme humaine enveloppée d'un drap blanc et qui faisait des efforts visibles pour se débarrasser de cette étreinte. Au bout de quelques secondes, la voiture partit au grand galop, emportant les quatres hommes et leur mystérieuse conquête.

» La personne enlevée était un vieillard de soixante-quinze ans, malade et près de rendre l'âme. Il devait épouser, le soir même, une jeune fille pauvre et malheureuse. —Le fiancé était au lit, attendant l'épousée et les gens de la noce, quand les ravisseurs avec une hardiesse incroyable, ont pénétré jusqu'à lui et, pour ne pas perdre de temps, ont roulé simplement dans ses draps et emporté leur victime.

» Les recherches les plus actives n'ont pas encore fait découvrir ce qu'est devenue la voiture. »